

Information publique

Nouvelle loi sur le tourisme

Invitation à une soirée d'information

> vendredi 9 décembre 2016

Einladung zu einer Infoveranstaltung

> Freitag, 9. Dezember 2016

anzère 2025
VALAIS SUISSE



anzère
VALAIS SWITZERLAND
www.anzere.ch

www.anzere.ch
ANZERE 2025



anzère
VALAIS SWITZERLAND

Sommaire / Agenda

- Nouvelle structure Anzère Tourisme SA
par Damian Indermitte, directeur ATSA
- Nouvelle loi sur le tourisme
par Anne-Sophie Fioretto, directrice bureau Pacte3F



Anzère Tourisme SA

La nouvelle organisation touristique

Par Damian Indermitte, directeur



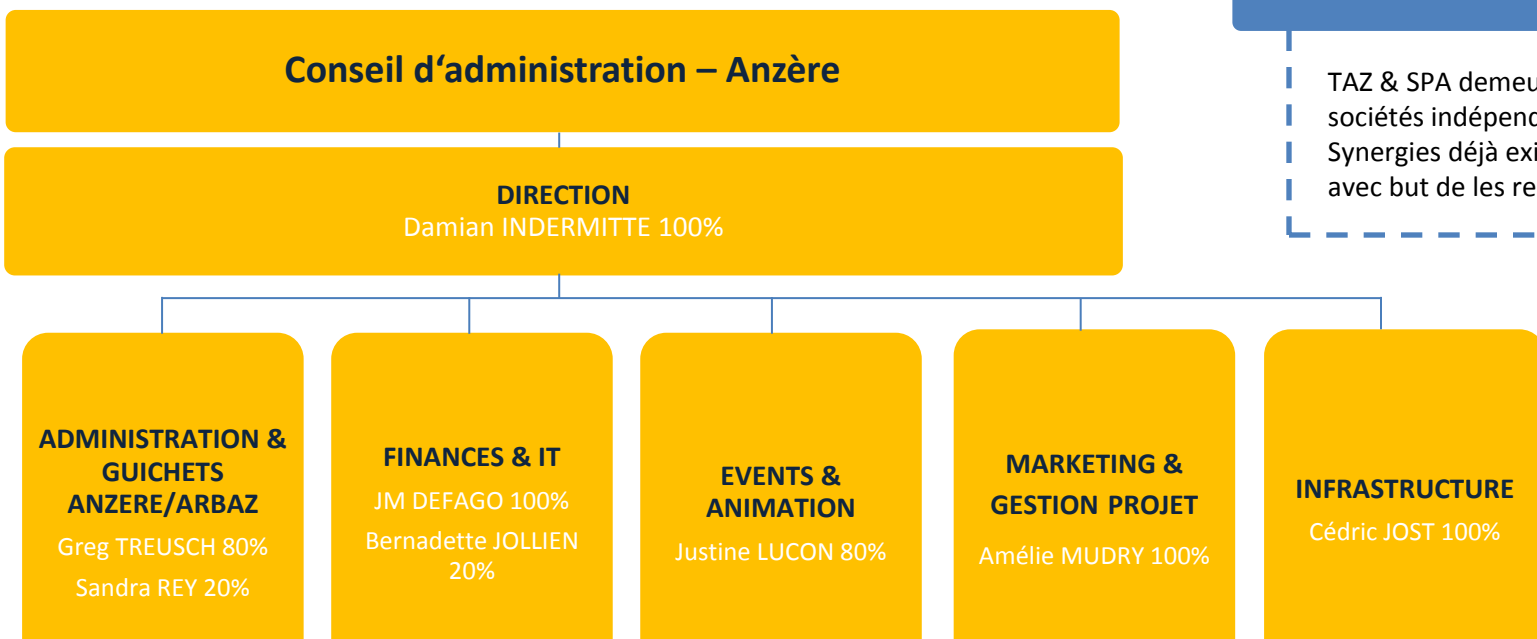
anzère
VALAIS SWITZERLAND

Anzère Tourisme SA (ATSA) en bref !

- La nouvelle organisation «Anzère Tourisme SA» regroupe les 10 actionnaires suivants:

- Communes d'Ayent et d'Arbaz
- Sociétés de développement d'Ayent et d'Arbaz
- Télé Anzère
- Spa & Wellness
- Hébergeurs d'Anzère
- Représentants associations des propriétaires, commerçants et la place du village AV0

Organigramme Anzère Tourisme SA (ATSA)



Spa & Wellness

TéléAnzère

TAZ & SPA demeurent des sociétés indépendantes.
Synergies déjà existantes avec but de les renforcer.

Rôle de Anzère Tourisme SA

- **Management et développement de la destination**
 - *Gestion de projet*
 - *Renforcer les synergies entre les partenaires (TAZ, SPA, propriétaires et OT)*
 - *Développement de projets innovants*
 - *Coordinateur de la mise en œuvre du projet Anzère2025*
- **Promotion et animation de la destination**
- **Accueil et information**

Public cibles de Anzère Tourisme SA



Les propriétaires ;

à considérer comme de véritables ambassadeurs et acteurs de la station;



Les familles ;

segment déjà bien présent, à renforcer (fidélisation);



Les groupes ;

Nouveau public cible à travailler;



Les jeunes sportifs ;

constituant un fort potentiel de développement.

Nouvelle loi sur le tourisme

Par Anne-Sophie Fioretto, directrice bureau Pacte3F



anzère
VALAIS SWITZERLAND

Nouvelle loi sur le tourisme

- En vigueur depuis le 01.01.2015
- Modifications importantes
 - Suppression du plafonnement de la taxe de séjour (anciennement CHF 2.50 à Anzère et CHF 2.00 à Arbaz) ;
 - Possibilité d'introduire la taxe de séjour forfaitaire **obligatoire** > ***les propriétaires gardent la taxe***
 - Possibilité de créer une entreprise de tourisme (SA) -> Anzère Tourisme SA
- Documents nécessaires pour l'adaptation des taxes et des structures
 - Lignes directrices de la politique touristique > Anzère2025
 - Concept de financement (proposition d'un budget) ;
 - Règlement spécifique pour la taxe de séjour (règlement communal).

Anzère2025, les étapes de la démarche

- 3 ateliers participatifs
- 1 commission stratégique : 14 séances (12 personnes)
- 1 sous-commission opérationnelle pour mettre en place le projet associé de carte d'avantages ;
- 3 séances publiques d'information + 5 bulletins d'informations (tout ménage)
- Une feuille de route pour Anzère Tourisme SA -> **plan d'action Anzère2025**

Atelier 1 - 03.10.2015
**Identification
des besoins**

Atelier 2 - 28.11.2015
**Vision &
Positionnement**

Atelier 3 - 22.01.2016
**Solutions de
financement**

Taxe de séjour forfaitaire

Principe de base

Taille des appartements	Coefficient touristique (UPM)* détermine le nbr de carte distribué	Montant forfaitaire / année (payé par appartement)
Studio / 1pièce	2	350,00 CHF
2 pièces	3	525,00 CHF
3 pièces	5	875,00 CHF
4 pièces	7	1'225,00 CHF
5 pièces et plus	8	1'400.00 CHF

- **Résidences secondaires:** Occupation moyenne 50 nuitées x Coefficient (UPM) x CHF 3.50
- **Hôtels, Campings, BnB's, Log. groupe:** Prélèvement effectif à la nuitée à CHF 3.50 (1.75 enfants)
- Facturation une fois par année par les communes d'Ayent et d'Arbaz
- **Nouveau système en place à partir de mai 2017 (facturation au pro rata et sous réserve de homologation du canton).**

Cas pratiques

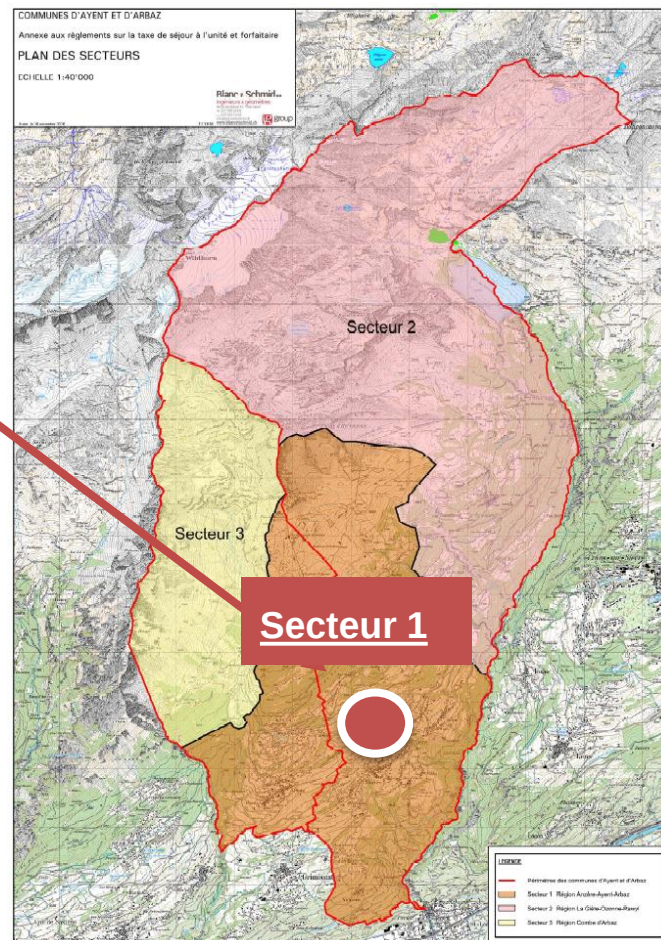
1. Propriétaire **NON DOMICILIE*** à Anzère/Ayent/Arbaz
2. Possédant une résidence secondaire **3 pièces**

Taille appartement	UPM	Montant forfaitaire/année
Studio / 1 pièces	2	350,00 CHF
2 pièces	3	525,00 CHF
3 pièces	5	875,00 CHF

5 cartes avantages

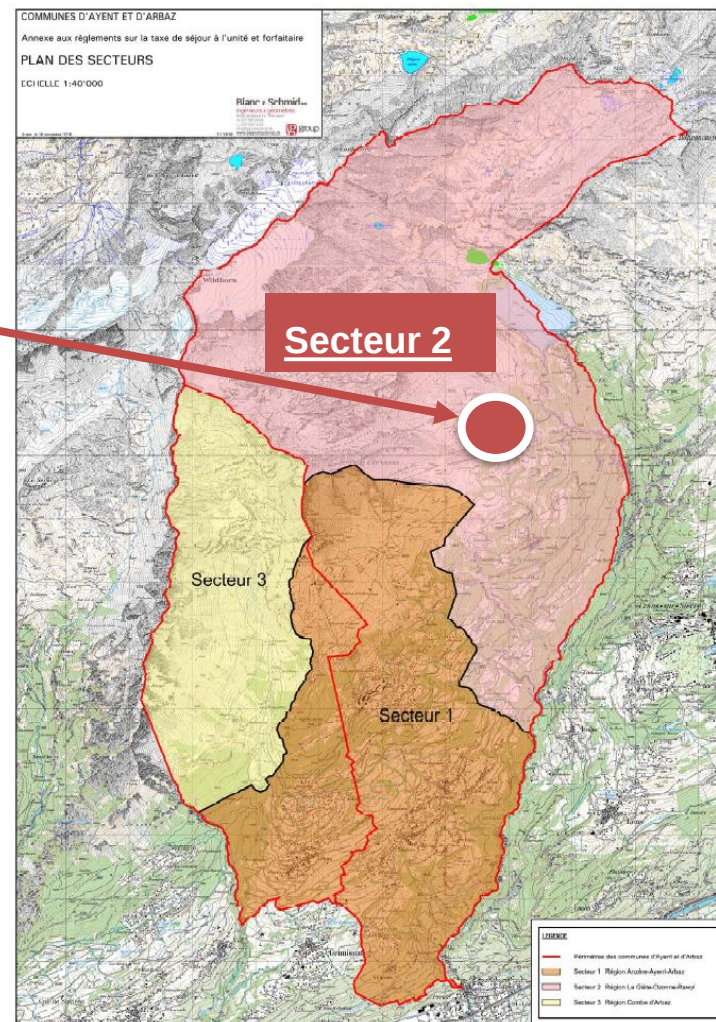
CHF 875.-

* Également valable pour la personne originaire d'Ayent/Arbaz non domiciliée qui possède un appartement qu'elle utilise le week-end.



Cas pratiques

1. Propriétaire NON DOMICILIE à Anzère/Ayent/Arbaz
2. Possédant une résidence secondaire 3 pièces



Taille appartement	UPM	Montant forfaitaire/année
Studio / 1 pièces	2	350,00 CHF
2 pièces	3	525,00 CHF
3 pièces	5	875,00 CHF

5 cartes avantages

$\frac{1}{2}$ = CHF 437.50

Cas pratiques

1. Propriétaire DOMICILIE d'une résidence secondaire 3 pièces à Anzère/Ayent/Arbaz
2. Logement qui n'est PAS UTILISE PERSONNELLEMENT, mais qui est utilisé pour héberger des personnes non domiciliées (vacanciers, amis, membres de la famille, autres)

Taille appartement	UPM	Montant forfaitaire/année
Studio / 1 pièces	2	350,00 CHF
2 pièces	3	525,00 CHF
3 pièces	5	875,00 CHF

CHF 875.-

5 cartes avantages

Cas pratiques

1. Propriétaire DOMICILIE à Anzère/Ayent/Arbaz
2. Possédant un MAYEN à Anzère/Ayent/Arbaz

Si le logement est utilisé essentiellement à des fins personnelles:

- Pas de taxe de séjour forfaitaire
- Pas de cartes avantages
- Taxe à la nuitée pour les personnes non domiciliées qu'il héberge occasionnellement
 - > Cartes avantages pour la durée du séjour

CAS PRATIQUES

1. Propriétaire DOMICILIE ou NON DOMICILIE Anzère/Ayent/Arbaz
2. Possédant une résidence secondaire 2 pièces

Si logement est loué a des DOMICILIES ou des SAISONNIERS

- ≈ 4 mois
- Pas de taxe de séjour forfaitaire
 - Pas de carte avantage

Taille appartement	UPM	Montant forfaitaire/année
Studio / 1 pièces	2	350,00 CHF
2 pièces	3	525,00 CHF
3 pièces	5	875,00 CHF

en de la durée des séjours
Taxe de séjour forfaitaire
par la durée des séjours

CHF 525.00

3 cartes avantages

Taxe de séjour forfaitaire

Simulations de mise en location Haute- et basse saison

Taille appartement	Exemple HAUT-SAISON 6 nuits/4PAX 23.12.-30.12 11.02.-04.03.	Taxe de séjour reste chez le propriétaire (4PAX x CHF 3.50 x 6)	Total gain pour une location 6 nuits en HAUTE-SAISON	Prix du forfait	Différence
3 pièces	CHF 1'805.- (+/- CHF 300.-/nuit)	CHF 84.-	CHF 1'889.-	CHF 875.-	CHF 1'014.-

Taille appartement	Exemple BASSE-SAISON 6 nuits/4PAX 03.06.-08.07 19.08.-07.10.	Taxe de séjour reste chez le propriétaire (4PAX x CHF 3.50 x 6)	Total gain pour une location 6 nuits en HAUTE-SAISON	Prix du forfait	Différence
3 pièces	CHF 1'140.- (+/- CHF 190.-/nuit)	CHF 84.-	CHF 1'224.-	CHF 875.-	CHF 349.-

Prix brut ; basé sur la moyenne des chiffres mise à disposition des hébergeurs à Anzère

Carte avantages

Un outil marketing pour renforcer l'attractivité de Anzère

Les prestations suivantes sont prévues pour les détenteurs de la carte avantages:
(Propriétaires, hôtes, excursionnistes):

GRATUITE de juin à octobre

- Remontées mécaniques de **Télé Anzère**
- Entrée à la piscine du **Spa & Wellness**
- Transport entre Arbaz – Anzère – Ayent – Barrage du Rawyl (Zeusier) avec **Car Postal**

- En plus: **une expérience prévu chaque jour du lundi au samedi**

Spa & Wellness



Car Postal



TéléAnzère



anzère
VALAIS SWITZERLAND

Culture



Bike/VTT



Alpage



anzère
VALAIS SWITZERLAND

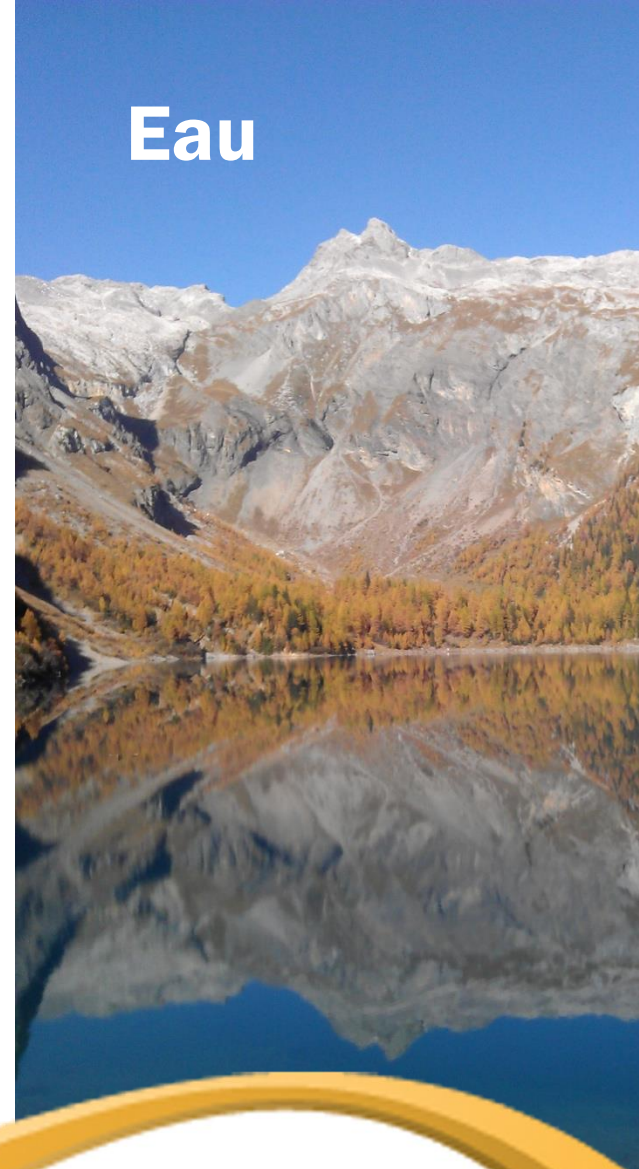
Bisses



Vin



Eau



anzère
VALAIS SWITZERLAND

En BREF

- Une taxe forfaitaire **simplifie l'administration**
- **Augmentation de l'attractivité** de la station grâce à la carte avantages
- **Ouverture** Télé Anzère et Spa & Wellness **garantie** de juin à octobre
- Les propriétaires des résidences secondaires **participent au développement touristique** de leur station (plan d'action Anzère2025) et indirectement, ils maintiennent la valeur de leur bien.
- Création d'un **fond d'investissement** qui est à disposition pour d'autres projets liées au projet Anzère2025

Questions?

Adresse de contact: anzere2025@anzere.ch



anzère
VALAIS SWITZERLAND